RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CAPITALOC
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : Rue du Rocher
97310 KOUROU
834 293 987 RCS CAYENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq septembre,
A treize heures,

Les associés de la Société CAPITALOC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Rue du Rocher à KOUROU (97310), sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas BEBRONNE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 50 actions sur les 50 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Constatation de la démission de Monsieur Thomas BEBRONNE de son mandat de Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

[redacted]

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Thomas BEBRONNE de son mandat de Président de la société à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

- La société HOLDING MAMIE MIMI, société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 euros, dont le siège social est situé Pk 4.5 route de Pointe Combi à SINNAMARY (97315), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne sous le numéro 933 203 556 RCS CAYENNE,

 Représentée par Monsieur Thomas BEBRONNE, son Gérant,

La société HOLDING MAMIE MIMI aura, conformément à l'article 17 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La société HOLDING MAMIE MIMI, représentée par Monsieur Thomas BEBRONNE, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance ainsi que par la nouvelle Présidente en acceptation de ses fonctions.

Monsieur Thomas BEBRONNE
Président de séance
Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour démission de mes fonctions de Président à compter de ce jour* »

Bon pour demission de mes fonctions de Président à compter de ce jour

[redacted]

La société HOLDING MAMIE MIMI
Représentée par son Gérant
Monsieur Thomas BEBRONNE
Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Présidente à compter de ce jour* »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente à compter de ce jour

[redacted]